



Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 12 décembre 2025  
Convocation des conseillers :  
le 12 décembre 2025



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 19 décembre 2025

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Steve Faltz, Liz Braz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe  
Excusés : Ben Funck, Aldin Avdic, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 12.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision**

Considérant que par ses délibérations prises entre le 24 novembre au 15 décembre 2025, le collège des bourgmestre et échevins, tenant compte de l'urgence, avait réglementé temporairement la circulation routière dans diverses rues ;

Considérant que ces réglementations d'urgence doivent être confirmées par le conseil communal dans sa prochaine séance, faute de quoi elles deviendraient caduques ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies ;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 58 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Ben Funck, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

approuve  
à l'unanimité

les prédictes délibérations du collège des bourgmestre et échevins jointes à la présente.

La présente délibération est transmise au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en vue d'y marquer son attaché et pour communication au Ministre des Affaires intérieures aux fins d'accomplissement en matière de double approbation ministérielle.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 23/12/2023  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général Bourgmestre



**SUIVI DES DELIBERATIONS****RELEVE DES REGLEMENTS DE CIRCULATION**

**\* Délibérations du Collège des bourgmestre et échevins \***

**du 24 novembre au 15 décembre 2025**

DATE DELIB	RUE + NUMERO	TRAVAUX EFFECTUES	EFFET	MESURE	N°REG
05.12.25	rue Würth-Paquet	La société Dellizotti exécutera des travaux de canalisation dans la rue Würth-Paquet.	12.01.26 (fin prévisible le 17.07.26)	Route Barrée	22297/25
08.12.25	rue de Luxembourg	Le Service Circulation de la ville d'Esch-sur-Alzette exécuteront des travaux de réseaux dans la rue de Luxembourg.	12.01.26 (fin prévisible le 30.01.26)	Accès interdit aux piétons	22266/25
08.12.25	rue Würth-Paquet	Le Service Circulation de la ville d'Esch-sur-Alzette exécuteront des travaux de réaménagement dans la rue Würth-Paquet.	12.01.26 (fin prévisible le 17.04.26)	Accès interdit, circulation interdite dans les deux sens	22311/25
10.12.25	rue Louis Petit	La société Bonaria & Fils exécutera des travaux de raccordement dans la rue Louis Petit.	12.01.26 (fin prévisible le 30.04.26)	Route Barrée	22350/25
15.12.25	rue de Belvaux	La société Dellizotti exécutera des travaux de réseaux dans la rue de Belvaux.	12.01.26 (fin prévisible le 28.02.26)	Accès interdit aux piétons	22361/25
15.12.25	rue de Mondercange	La société CDCL S.A. va réaliser des travaux de voirie dans la rue de Mondercange.	19.12.25 (fin prévisible le 12.01.26)	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs Route Barrée	22365/25
15.12.25	rue des Acacias	La société Dellizotti exécutera des travaux de canalisation dans la rue des Acacias.	12.01.25 (fin prévisible le 28.02.26)	Accès interdit aux piétons Signaux colorés lumineux Arrêt d'autobus	22324/25

**Total = 7**